

APPEL A PROJET :

INITIATIVES TERRITORIALES EN FAVEUR DE L'ÉLEVAGE DE RACES LOCALES

1) Contexte :

Créé en 1998 sous l'impulsion de la région Pays de la Loire, le Conservatoire des Races Animales en Pays de la Loire est une fédération d'associations d'éleveurs de races locales à faible effectif. Grâce à ces missions, il permet :

O la sauvegarde d'une diversité génétique liée à un patrimoine culturel et local,

O le développement économique du territoire,

O une réponse aux enjeux environnementaux et sociétaux actuels.

L'élevage de races locales est en plein développement, en témoigne la courbe positive d'évolution des éleveurs et des animaux. Des territoires sont particulièrement actifs dans la mobilisation d'éleveurs et de porteurs de projet ; citons la filière Maraichine biodiversités en Marais Breton (85) ou l'Etable Nantaise et la filière bovine Nantaise autour de Nantes Métropole (44).

En Pays de la Loire, afin de faire émerger d'autres dynamiques territoriales en s'appuyant sur des structures locales partenaires, le CRAPAL s'est doté d'une enveloppe de 10 000€ en 2024. L'objectif est de retenir entre 2 et 3 projets de territoire avec cet appel à projet.

L'objectif de cet appel à projet est d'impulser sur un territoire une dynamique favorable à l'élevage de races locales. Pour ce faire le CRAPAL recherche des partenaires (en lien ou non avec la biodiversité domestique et l'élevage) pour réaliser les actions suivantes :

- Identifier les éleveurs de races locales et porteurs de projet présents sur le territoire ciblé par la structure
- Les réunir afin d'échanger sur les problématiques rencontrées notamment sur les enjeux d'installation, d'alimentation de qualité, de préservation de la biodiversité et des races locales.
- Donner une visibilité locale sur l'élevage en races locales (ex : participation à un événement, presse...)
- Définir avec le CRAPAL un plan d'actions pour un développement sur le territoire ciblé pour les 3 prochaines années.

Le CRAPAL apportera son soutien technique dans la phase d'inventaire via son réseau d'adhérents et un suivi tout au long de l'action.

2) Qui peut candidater ?

Les associations adhérentes au CRAPAL ou autres associations de développement local, agricole, environnementale, citoyenne pouvant réaliser des prestations de service.

3) Quels sont les critères de sélection ?

- Partage des valeurs portées par le CRAPAL autour de la préservation de la biodiversité domestique et sauvage, le caractère extensif des fermes, la proximité avec le consommateur, et la résilience face aux changements climatiques.
- Capacité à se mobiliser et mobiliser des partenaires de l'agrobiodiversité sur le territoire ciblé.
- Capacité à mobiliser des moyens d'animation.

4) Livrables attendus :

- Recensement en vue de constituer un réseau de compagnonnage et une pépinière de porteurs de projets des éleveurs et aspirants éleveurs présents sur le territoire avec les partenaires locaux.
- Recensement et invitation des opérateurs fonciers et agro environnementaux du territoire (animateur MAEC, PAT, Syndicat de rivière, APNE, conservatoires, etc.)
- Réunions : Invitation et compte rendu
- Éléments ayant permis de donner de la visibilité : article sur la participation à un évènement local, revue de presse...
- Possibilité de visites de ferme en vue d'établir des plans d'actions agrobiodiversité
- Plan d'actions issu de travail d'état des lieux

5) Calendrier :

Diffusion de l'appel à projet : lundi 8 juillet 2024

Date limite de réponse : vendredi 20 septembre 2024

Validation du ou des projets retenus : jeudi 3 octobre 2024

Envoi des conventions avec versement d'un acompte de 80% : Courant octobre 2024

Date limite des transmissions des livrables : 30 septembre 2025

6) Comment candidater ?

Transmission d'un document de 2 pages recto verso maximum avec les éléments ci-après à l'adresse : juliengrayo.crapal@gmail.com

- Présentation de la structure
- Nom du territoire ciblé (ex : PNR, PAT, EPCI, petite région agricole...)
- Moyens mis en œuvre pour y répondre notamment dans la capacité d'inventaire et d'animation en précisant le nombre de jours de travail.
- Éléments pouvant permettre de donner de la visibilité
- Nombre prévisionnel d'éleveurs, aspirants éleveurs et organisations réunies pour cette animation de territoire.

Plus d'informations auprès de Julien Grayo, coordinateur CRAPAL : 06 66 66 44 95

Pour mieux connaître le CRAPAL, rendez-vous sur le site : www.crapal.fr et [découvrez la dernière lettre d'informations](#).